

- **Contexte**

Bilan national de la LCAP en cours d'élaboration par France Compétences.

Une demande d'évaluation régionale formulée par le bureau du Crefop de Normandie.

Chantier mis en œuvre et suivi par la commission 2 du Crefop.

- **Pistes de réflexion pour une méthodologie de travail préalable à la rédaction d'un cahier des charges**

Précautions

Travail de grande ampleur nécessitant une méthodologie spécifique et de dégager les moyens nécessaires, notamment par le recours à un tiers évaluateur, soit un prestataire spécialisé dans ce type de travail.

Important de placer l'individu au cœur de l'évaluation.

Méthodologie

- ▶ Prendre appui sur le bilan national réalisé par France Compétences et les 5 axes d'analyse :
 - Contextualiser à l'échelle de la Normandie
 - Gagner du temps
 - Raisonner en « écarts »

Les 5 axes d'analyse

- CEP et Transitions Pro
- Alternance
- Plan de développement des compétences
- Prospective
- Gouvernance (Cprdfop)

- Autres thématiques possibles : demandeurs d'emploi, VAE, contrats de professionnalisation...

3 dimensions d'analyse

- Données
 - Analyse qualitative acteurs de terrain
 - Analyse qualitative usagers
- ▶ Rédiger un cahier des charges

Opérateurs

Le Carif-Oref en tant qu'appui pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la fourniture de données.

Un prestataire spécialisé pour mener les analyses qualitatives auprès des acteurs et des usagers.

Une collaboration rapprochée entre le Carif-Oref et le prestataire tout au long du travail.

- **Ressources**

- Bilan national de la LCAP en cours de réalisation par France Compétences
- Evaluation à mi-parcours du Cprdfop (cabinet Sauléa)
- Travaux d'évaluation de l'apprentissage de la Cour régionale des comptes
- Bilan de Transitions Pro
- Bilan de l'Agence de l'orientation
- Chiffres-clés VAE
- Commission ad-hoc du Pric
- ...

- **Calendrier et financement**

Présentation d'une première matrice de cahier des charges au bureau du Crefop du 13 septembre 2021.

Le calendrier général du travail d'évaluation et les moyens financiers alloués restent encore à déterminer.